

Guide des étapes

Préfinancement pour une installation photovoltaïque

01



Client

- Demande plusieurs devis auprès d'artisans.

Les artisans doivent être inscrits au registre admis à la procédure de préfinancement du ministère de l'Économie (liste disponible sur guichet.lu).

02



Artisan

- Établit un devis pour le client.

Le(s) acompte(s) ne doivent pas dépasser 30 % du prix final TTC tel que projeté dans l'offre signée (Les acomptes correspondent à tous les paiements effectués avant la facture finale).

03



Client

- Évalue les devis des artisans.
- Signe l'offre.

L'offre doit être signée avant le 31.12.2029. Le client signe un mandat, établi par le ministère de l'Économie et mis à disposition par l'artisan, confirmant sa volonté de bénéficier du préfinancement.

04



Artisan

- Prépare la demande d'accord de raccordement auprès du gestionnaire de réseau.

05



Client

- Signe le contrat avec le gestionnaire de réseau.
- Choisit le mode d'autoconsommation / conclut le contrat correspondant avec son fournisseur d'électricité.

Le client doit opter pour l'autoconsommation.

06



Artisan

- Installe les panneaux photovoltaïques.
- Remplit la notification de fin des travaux et informe le gestionnaire de réseau.
- Établit la facture finale en déduisant les acomptes et le montant de la subvention.

07



Client

- Règle la facture finale.

08



Artisan

Demande le remboursement du subsidy auprès du ministère de l'Économie.
La demande doit être introduite au plus tard le 31.12.2031.

09



Client et artisan

- Reçoivent la lettre d'accord pour le subsidy.

Contactez votre conseiller
Klima-Agence pour assurer
la réussite de votre projet :
klima-agence.lu
T. 8002 11 90
question@klima-agence.lu



Pour plus d'informations sur votre
projet d'installation de panneaux
solaires, scannez le code QR.

Klima-Agence G.I.E.
2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg
T. +352 20 22 52 20
R.C.S. Luxembourg C84
info@klima-agence.lu